

Délibération n°2026-04-068

Date de convocation : 15 avril 2026

| | | |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 42 | Votants : 45 |
|------------------------------|---------------|--------------|

Désignation de représentants à la commission consultative paritaire du SDEF sur la transition énergétique

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires
M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire

Ont donné procuration

Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri
M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth
M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La loi n°2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit permet aux intercommunalités d'être représentées au sein de la commission consultative paritaire des syndicats départementaux d'énergie. En effet, tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité est tenu d'intégrer dans cette commission les EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre.

Ainsi, le Syndicat départemental d'énergie et du Finistère (SDEF) a créé cette commission et a prévu qu'elle est composée à parité d'un représentant de chaque EPCI du Finistère inclus dans son périmètre (hors Brest Métropole) et du nombre identique de membres du SDEF.

Cette commission coordonne l'action des membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence les politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant au sein de cette instance, conformément à la loi n°2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**
- **Procède à la désignation d'un représentant titulaire au sein de la commission consultative paritaire du SDEF sur la transition énergétique :**
 - **M. PHELIPPOT Samuel**
- **Procède à la désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission consultative paritaire du SDEF sur la transition énergétique :**
 - **M. JÉZÉQUEL Sébastien**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.



Le Président,
Henri BILLON.

